الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 31 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/17/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'ARGAN INVEST, a déclaré le 27 décembre 2018, avoir acquis, sur le marché de blocs, auprès de Société Financière du Crédit du Maghreb « SFCM » 391 390 actions Balima au prix unitaire de 96,45 dirhams, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%, 10% et de 20% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, ARGAN INVEST détient 391 390 actions Balima soit 22,44% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, ARGAN INVEST envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Balima.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75
E-Mail : information_financiere@ammc.ma